

ASSEMBLEE NATIONALE

Séance du 31 mai 2011

La parole est à M. Yves Vandewalle.

Madame la présidente, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur, monsieur le président de la commission, mes chers collègues, s'il est un domaine où le rôle régulateur de l'État et des collectivités territoriales est essentiel, c'est bien celui de l'urbanisme et des grandes infrastructures, ne serait-ce qu'en raison de l'inertie qui leur est propre ; dans ces domaines, nous le savons, on compte en décennies. Nous en avons fait l'expérience avec Paul Delouvrier dans les années 1960, d'autres pays le font toujours avec brio : la planification n'a pas perdu son intérêt, comme j'ai pu par exemple le constater à Singapour.

M. Jean-Pierre Brard. Vivent les bolcheviques ! (*Rires.*)

M. Yves Vandewalle. Pas du tout : allez donc à Singapour, vous verrez que c'est très différent de la Russie.

Je ne reviendrai pas sur les péripéties juridiques qui nous conduisent à trancher un nœud gordien par la voie législative, mais j'observe qu'il n'était pas concevable de dessiner l'avenir de la région Île-de-France sans un accord entre l'État et le Conseil régional. L'alinéa 11 de l'article 1^{er} le rappelle à juste titre. Si ce texte est très technique, sa portée est considérable.

Il était temps d'agir. Le schéma directeur de 1994 a fait l'objet de désaccords dès l'origine, il n'a jamais été vraiment appliqué et il est depuis longtemps obsolète. Les conséquences de cette situation devenaient insupportables, notamment pour les élus locaux qui ne pouvaient plus mener à bien la révision de leurs documents d'urbanisme, soit pour les adapter aux évolutions majeures intervenues depuis 1994 – je pense notamment aux lois Grenelle 1 et 2 –, soit pour lancer des opérations majeures. L'intitulé du projet de loi et le premier alinéa de l'article 1^{er} sont à cet égard des plus explicites.

Cet accord va permettre d'approfondir et d'élargir les perspectives de cet outil de planification, dans le cadre d'une mise en révision prévue par l'alinéa 10, révision qui doit être achevée au plus tard à la fin de l'année 2013 en vertu de l'alinéa 2.

Ce schéma directeur doit être ambitieux, pour que la région puisse rivaliser avec les autres grandes métropoles mondiales et jouer un rôle moteur pour tout le pays. Il ne s'agit pas d'affaiblir la province, comme certains, qui ont une vision des choses malthusienne, le craignent : nous ne sommes plus à l'époque de Jean-François Gravier, et leurs peurs sont démenties par la démographie.

Je note aussi que la création du « Grand Paris Express » constitue une innovation majeure pour l'amélioration de la desserte du territoire et son dynamisme futur, bien au-delà de la nécessaire modernisation des réseaux existants dont les usagers pâtissent de la vétusté. Élu des Yvelines, j'ai défendu énergiquement le bouclage Orly-Saclay-Versailles-La Défense.

M. Maurice Leroy, ministre. C'est vrai !

M. Yves Vandewalle. Je suis aujourd'hui satisfait de l'accord qui a été trouvé pour desservir un territoire qui n'est aujourd'hui quasiment pas desservi par les transports en commun alors que des dizaines de milliers de salariés s'y rendent quotidiennement. À cet égard, je tiens à vous remercier personnellement, monsieur le ministre, pour votre implication et l'efficacité avec laquelle vous avez traité cette question délicate.

M. Maurice Leroy, ministre. Merci.

M. Jean-Pierre Brard. C'est de l'idolâtrie ! (*Sourires.*)

M. Yves Vandewalle. Pas du tout. C'est du réalisme.

M. Maurice Leroy, ministre. C'est de l'amitié. *(Sourires.)*

M. Yves Vandewalle. Je souhaite enfin que la révision soit l'occasion de prendre encore mieux en considération les principes du Grenelle de l'environnement. Je pense notamment à la mixité fonctionnelle, afin de sortir d'une ségrégation spatiale issue des années 1950 qui repose trop largement sur l'automobile et multiplie les motifs de déplacement.

Vous l'avez compris, je soutiens et voterai ce projet de loi qui doit permettre de dessiner l'avenir de la région capitale, dans un contexte marqué d'un côté par les exigences d'un développement durable et de l'autre par celles d'une économie mondialisée.

J'espère que, dans l'intérêt général, l'esprit de dialogue qui a prévalu lors de l'élaboration de cette proposition de loi s'épanouira pendant la révision du schéma directeur. Monsieur le ministre, je suis sûr que votre savoir-faire y pourvoira. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*